



Les IRSC, le CRSNG, le CRSH et les trois organismes de financement de la recherche du Québec (FRSQ, FQRNT et FQRSC) signent une entente concernant le CV commun canadien

OTTAWA (le 28 mars 2007) – Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les trois organismes de financement de la recherche du Québec (le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture – ci-après appelés « CANTOR ») ont conclu une entente visant à étendre la portée du CV commun canadien pour les chercheurs de tous les secteurs de recherche, notamment les sciences naturelles, sociales et de la santé, le génie et les sciences humaines.

Le Réseau du CV commun est une collaboration entre des organismes canadiens subventionnaires de la recherche en vue de créer, d'offrir et de gérer un système canadien de CV commun (CVC) pour les chercheurs, les étudiants et les organismes de recherche, et ce, aux termes de règlements pertinents en matière de consentement éclairé, de protection de la vie privée et de sécurité.

Le CV commun a été conçu pour alléger la tâche des chercheurs qui présentent une demande de financement grâce à la compilation de données normalisées qu'exigent les organismes de financement. Cette initiative de collaboration aura des retombées à long terme pour l'ensemble du milieu de la recherche, car elle permettra d'offrir d'autres services et applications issus des informations données dans le CV commun.

En concluant cette entente, CANTOR, les IRSC, le CRSNG et le CRSH se sont également engagés à consulter au cours de la prochaine année les organisations inscrites et les utilisateurs actuels, ainsi que d'autres intervenants, en vue d'élaborer le plan d'affaires d'un système qui apportera simplicité, efficacité et rentabilité dans le fonctionnement, la gestion et la gouvernance du Réseau du CV commun, et ce, au profit des chercheurs.

« En plus des avantages évidents qu'il procurera à tous les organismes participant à l'initiative, le CV commun est conçu pour réduire de façon marquée le fardeau administratif pour les chercheurs qui demandent du financement », a déclaré Sylvie Dillard, présidente-directrice générale du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et représentante de CANTOR, l'organisation qui représente les trois organismes de financement de la recherche du Québec. « Notre organisation est très fière de s'associer au Réseau du CV commun, un merveilleux exemple de la façon dont les organismes de financement de la recherche de partout au Canada peuvent collaborer pour améliorer les services offerts aux chercheurs, au profit des chercheurs. »

« En passant à l'utilisation d'un ensemble commun et normalisé de données, le CRSNG et le CRSH ont confiance qu'on pourra maximiser les avantages que présente le partenariat du CV commun. Les établissements auront ainsi une plus grande marge de manœuvre et les

chercheurs affiliés au CRSNG et au CRSH pourront aussi utiliser le système », a affirmé Michel Cavallin, vice-président, Services administratifs communs, CRSNG et CRSH.

Le Réseau du CV commun compte 18 organisations inscrites, notamment des organismes de recherche fédéraux et provinciaux, des organismes de bienfaisance dans le secteur de la santé et d'autres partenaires voués à la recherche. On compte actuellement plus de 47 000 chercheurs et étudiants comme utilisateurs inscrits au système. Et un certain nombre d'organisations finalisent actuellement les derniers détails de leur participation au Réseau. Le Réseau du CV commun a été établi en 2002 par CANTOR et les IRSC d'après les commentaires formulés aux organismes de financement canadiens par les chercheurs, qui souhaitent qu'on allège le fardeau administratif entourant les demandes de financement. Avec la multiplication des organismes et des programmes de financement ces dernières années, le milieu de la recherche réclame de plus en plus l'établissement d'un ensemble de données normalisées pour le Réseau du CV commun canadien. Les organismes de financement participants collaborent à la réalisation de cette vision.

Qu'est-ce que le système du CV commun?

Le système du CV commun est un outil Web qui permet aux chercheurs d'entrer les données relatives à leur CV dans des formulaires en ligne. Les chercheurs peuvent modifier les données et les mettre à jour à tout moment; cela leur permet de garder une version à jour de leur CV à un seul endroit. Les chercheurs peuvent réutiliser les données, ce qui réduit le temps et les efforts consacrés à la préparation des CV lorsqu'ils présentent d'autres demandes.

Les chercheurs peuvent utiliser le système du CV commun pour :

- entrer les données relatives au CV et les sauvegarder;
- valider les données qui répondent aux exigences d'un organisme en particulier;
- produire et imprimer un CV en vue de le soumettre à des organismes membres;
- poser sa candidature afin de devenir membre d'un comité d'examen par les pairs.

Pour plus de renseignements sur le CV commun, consultez le site <http://www.cvcommun.net>.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Kristina Casey
Gestionnaire de projet, CV commun canadien
API adjointe p.i., Services stratégiques
Instituts de recherche en santé du Canada
613-954-7216
kcasey@irsc-cihr.gc.ca